Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Nouveau site OGA formations : https://ogaarlesformations.eu/

Le catalogue Formations 2026

Fiscal-Juridique-Social-Patrimoine

OGA ARLES GRAND SUD

1994 - 2026
32 ans de formations
1 000 participants par an

EDITO

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme des formations et des journées d'actualité de l'Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud.

Depuis maintenant 32 ans, nous vous proposons des formations de qualité, de proximité et à moindre coût. Afin de compléter ce service, l'OGA Arles Grand Sud vient d'être certifié QUALIOPI. Cette certification atteste de la qualité du processus que nous mettons en œuvre pour permettre à tous les participants de développer leurs compétences. Cette certification permet également une prise en charge du coût des formations par un OPCO.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous espérons que vos équipes auront autant de plaisir à participer à nos formations que nous de les préparer.

Gilles VALETTE
Directeur

Jean-Pierre BUSSIERE
Président

Table des matières

DROIT FISCAL

Actualité fiscale 7

Ingénierie fiscale des prestations de services intragroupes 8

La TVA et son actualité..... 9

Le Holding.....10

SCI et immobilier d'entreprise 11

Les pactes Dutreil.....12

Association et fiscalité.....13

~~Les régimes d'exonération pour les plus-values professionnelles.....14~~

Transmissions à titre onéreux et/ou à titre gratuit des PME : principales incidences fiscales ..... Nouveau 15

NUMERIQUE

IA générative pour les missions de paie et RH ..... Nouveau 17

IA générative : comment monter en puissance ? ..... Nouveau 18

GESTION DU PATRIMOINE

Accompagnement du client dans la construction d'un patrimoine immobilier ..... Nouveau 20

~~Le B A BA des revenus fonciers.....21~~ Nouveau

DROIT SOCIAL

~~Actualité sociale en visio-conférence ..... 23~~

~~Transport sanitaire~~ ..... Nouveau 24

Rédiger un règlement intérieur ..... Nouveau 25

Accord d'intéressement ..... Nouveau 26

Mettre en place un accord d'entreprise ..... Nouveau 27

- IA générative pour les missions de paie et RH ..... Nouveau ..... 17 -

AGRICOLE

Actualité agricole en présentiel 29

BULLETIN D'INSCRIPTION 30

LIEUX DE FORMATIONS 32

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
a certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Modalités d'inscription

Toute formation commandée sera facturée directement au Cabinet demandeur. Nous vous invitions à vous rapprocher de votre organisme payeur (OPCO) pour votre prise en charge.
Toute annulation doit être notifiée au moins 4 jours avant la date de la formation. Dans le cas inverse, une participation aux frais de 200 € HT sera facturée.
Pour participer à nos formations, une cotisation d'adhésion de 60 € HT est demandée. La 1ère année est gratuite.

Personne à contacter :
Béatrice Ferrier
Tél : 04 90 93 67 31
bferrier@ogaarles.fr
Numéro d'activité : 93 13 13265 13
Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Responsable des formations : Gilles Valette

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter au plus tôt.
Référent handicap : Gilles VALETTE

Droit fiscal

ACTUALITÉ FISCALE

Non prise en charge par l'OPCO

Objectif

Cette formation a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liées à l'évolution des règles fiscales.
Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.

Programme

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Date

Jeudi 15 octobre 2026

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

100 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc Gil
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

INGÉNIERIE FISCALE DES PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES

Lieu et date

Arles le lundi 2 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc Gil
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Objectif

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes. Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, service administratifs). Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

Programme

La particularité des conventions de trésorerie
Le contexte / La compatibilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie
Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes
L'affaire Société SAMO GESTION c/ Société SOREPLA / L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA
Le champ d'application des prestations facturées aux filiales
Holding animatrice et prestations de services
L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding /
La limite / Les Holdings personnelles d'exercice
La déductibilité fiscale des charges
Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageables / La synthèse des prix acceptables /
La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding
L'application aux situations de holdings
La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés
La question de la TVA
TVA et facturation / TVA et déduction / La situation TVA des dirigeants personnes morales
La question de la Taxe sur les salaires
Les principes / Le cas des dirigeants sociaux / La situation des dirigeants

La TVA et son actualité

Objectif

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.

Lieu et date

Arles le jeudi 19 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Didier THEROND
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Programme

Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement tviste autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).
L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.
Seront notamment abordés :

- Les problématiques relatives aux indemnités, subventions et produits financiers
- Les problématiques autour de la remise en cause du droit à déduction
- Les problématiques d'assujettissement des holdings
- Les droits à déduction des holdings, notamment au titre des opérations de restructuration et des opérations en capital
- La création d'un régime de groupe TVA (optionnel)
- Les nouvelles mesures concernant les opérations intracommunautaires (nouvelles règles dans le secteur de l'E-commerce et notamment pour les ventes à distance)
- Les nouvelles règles applicables aux opérations complexes
- Le régime des cadeaux et notamment des bons

LE HOLDING

Objectif

Cette formation a pour but de présenter la société holding dans tous ses états : ses utilisations variées, son mode de fonctionnement, sa mise en place, ses conventions (trésorerie, prêt et avance, mandat de direction, convention de prestations, etc...), mais aussi de faire le tour complet de la fiscalité s'appliquant au holding et à son dirigeant. La formation a ainsi vocation à répondre aux questions récurrentes que l'on se pose sur le holding : Pourquoi un holding ? Intérêt de la qualification du holding animateur et ses enjeux ; les préconisations pour l'animation, les risques, les solutions.

Lieu et date

Arles le **17 décembre 2026**
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Laurence Brettes
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Programme

1- Identifier les motifs de la création du holding
Organisation des groupes
Contrôle capitalistique des sociétés, de conciliation des intérêts des associés
Outil de transmission familiale : FBO et Dutreil
Reprise d'entreprises : double effet de levier du LBO, avantages et risques fiscaux, juridiques et pénaux (abus de droit, acte anormal de gestion, abus de biens sociaux, abus de majorité…)
2- Identifier et maîtriser les règles du holding animateur de son groupe
Définir la notion de groupe et la politique du groupe de sociétés
Organiser le contrôle des filiales
Animation et convention de prestations de services
3- Gestion des conséquences fiscales de l'animation
Pacte Dutreil (donation, succession)
IFI
Plus-values
4- Gestion fiscale de la direction du holding :
Direction du groupe, des filles
Problématique des dirigeants connus
5- gestion fiscale de la société holding avec ses filiales
Nature des prestations de services intragroupes et leur mode de rémunération
Déterminer le prix des management fees
Elaborer une convention de trésorerie
Les régimes fiscaux des dividendes : régime mère fille et régime d'intégration fiscale
Aides et avantages accordés aux filiales, la déductibilité des charges
6- gestion de la société holding en matière de TVA et de taxe sur les salaires
Champ d'application et holding

SCI ET IMMOBILIER D' ENTREPRISE

Objectif

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

Programme

La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

Comparatif IS-IR

Les principaux aspects de revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation…

La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)

La situation de la SCI au regard de la TVA

La SCI, l'IFI et la taxe de 3% sur la valeur vénale des immeubles

Les principales difficultés fiscales soulevées par certaines techniques particulières

Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques

Le bail à construction : la coûteuse cession avant terme du terrain au preneur

Lieu et date

Arles le lundi 9 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Didier THEROND
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Pactes Dutreil

Objectif

Cette journée aura pour but la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprise » et de façon résiduelle après la réforme de l'IFI, « Impôts de solidarité sur la fortune ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en œuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission. En particulier, cette journée appuiera sur les risques liés à la mise en place ou au contraire l'absence d'un pacte Dutreil chez les clients.

Programme

▪Pacte Dutreil : Intérêt du régime : exemples de situations chiffrées
▪Une lourde responsabilité en tant que conseil
▪Présentation du pacte Dutreil transmission de titres de sociétés
▪Les sociétés et activités éligibles au pacte Dutreil
▪Les signataires du pacte, la conclusion ou la prise en compte d'un engagement collectif, unilatéral, réputé acquis ou post-mortem
▪Les conditions à respecter liées à l'exercice des fonctions de direction
▪L'apport de titres reçus en Dutreil à une holding
▪Le respect des obligations déclaratives et la prescription fiscale
▪Exemple (simplement indicatif) de pacte
Seront notamment étudiées les modifications apportées par la Loi de finances 2019 et les commentaires administratifs faisant suite à la consultation publique mise en place entre le 6 avril 2021 et devenus définitifs le 21 décembre 2021.

Lieu et date

Arles le jeudi 5 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc GIL
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Association et Fiscalité

Lieu et date

Arles le lundi 16 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Horaires
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix
430 € HT

Public concerné
Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
Me Luc GIL
Cabinet LAWREA

Prérequis
Aucun

Objectif

Cette journée aura pour but de présenter la fiscalité applicable aux associations pour une mise en œuvre pratique et des choix facilités.

Programme

Présentation et approfondissement des règles fiscales applicables aux associations.

- Les critères d'assujettissement et d'imposition aux impôts commerciaux (TVA, IS, CET, TAXE sur les salaires).

- Les différents cas d'exonération des impôts commerciaux (textes spécifiques, règle des « 4 P », franchise des impôts commerciaux,…).

- L'assujettissement ou non à la TVA des subventions reçues des dirigeants associatifs.

- La séparation des activités lucratives et non lucratives : sectorisation et filialisation.

- ANALYSE DE CAS DE JURISPRUDENCE, ASPECTS DECLARATIFS ET PROPOSITION D'UNE METHODE.

~~PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES : LES RÉGIMES D'EXONÉRATION~~

Lieu et date

~~**Arles** le jeudi 1er octobre 2026~~
~~Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre 13200 Arles~~

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Laurence BRETTES
Cabinet LAWREA

Prérequis

Aucun

Objectif

Cette formation, a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :
Quel est le régime applicable à l'opération concernée ?
Comment appliquer, cumuler et optimiser les régimes ?
Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?

Programme

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

1. Exonération des petites entreprises (151 septies)
2. Exonération des transmissions d'entreprise (238 quindecies)
3. Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B)
4. Exonération du départ à la retraite (151 septies A)
5. Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II)
6. Report d'imposition en cas d'option IS (151 nonies III)
7. Report d'imposition en cas de cessation d'activité (151 nonies IV)
8. Purge ou non des reports / sécurisation
9. Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports)
10. Gestion du passage à l'IS - gestion de la société à l'IS

Transmissions à titre onéreux et/ou à titre gratuit des PME : principales incidences fiscales

Programme de la formation

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
• Identifier les enjeux fiscaux et juridiques des transmissions de sociétés soumises à l'IS, à titre onéreux et à titre gratuit.
• Comparer les conséquences d'une cession d'actifs et d'une cession de titres pour le cédant et le repreneur.
• Maîtriser les principaux régimes fiscaux applicables aux plus-values, donations et dispositifs d'allégement des droits de mutation.
• Sécuriser les opérations de transmission en anticipant les risques de requalification et les points de vigilance liés aux dispositifs de faveur.

Moyens pédagogiques :

▪ Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.
▪ Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via des études de cas et des exemples.
Au cours de l'intervention, les points essentiels seront abordés de manière schématique et pratique.

Plan de la formation

Remarque : La formation ne traitera que de la transmission de sociétés passibles de l'IS.
Ne seront pas traitées, les situations de transmissions d'entreprises individuelles ou de sociétés non passibles de l'IS, ni les situations de schémas avec holding.
I Les transmissions à titre onéreux
A Schémas de transmission : Vente des actifs par la société vs vente des titres par les associés
B Incidences fiscales pour le cessionnaire
1Impact des droits de mutation à titre onéreux
2 Amortissement des fonds de commerce
C La cession des actifs par la société
1 Impact des plus-values professionnelles
2 Modalités d'appréhension du cash encapsulé (Dividendes/ Réduction de capital/Liquidation)
D La cession des titres par les associés
1 Détermination des plus-values des particuliers
IR, prélèvements sociaux, CEHR, CDHR
Les revenus exceptionnels
2 L'option pour un régime dérogatoire
Titres de jeunes entreprises
Départ à la retraite
II Les transmissions à titre gratuit
A Efficacité et limites des donations avant cessions
1 Purge des plus-values
2 Risques de requalification
B L'allégement des droits de mutation à titre gratuit
1 Le dispositif Dutreil transmission
Retour sur le mécanisme général et points d'alerte
Nouveautés issues de la loi de finances pour 2026
2 Autres mesures
Abattements et réduction
Démembrement
Modalités particulières de paiement des droits

Lieu et date

Arles le lundi 14 décembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre- 13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Jacques DUHEM
Cabinet FAC & associés

Prérequis

Aucun

Numérique :
la facturation électronique

IA générative en paie et RH :

gagner en efficacité au quotidien

Objectif

La digitalisation des fonctions paie et ressources humaines s'accélère. Les outils d'intelligence artificielle générative offrent désormais des possibilités concrètes pour alléger les tâches répétitives, fiabiliser la veille réglementaire et enrichir le conseil apporté aux clients.
Que vous soyez gestionnaire de paie, expert-comptable ou conseil RH, cette formation vous permet de prendre en main ces outils à travers des cas d'usage directement transposables dans votre pratique professionnelle. Vous repartirez avec une méthode claire et des exemples pour intégrer l'IA générative dans vos missions du quotidien.

Lieu
Visio conférence

Date
Arles, le lundi 12 octobre 2026

Horaires
De 9h00 à 12h30

Prix
350 € HT

Public concerné
Expert-comptable, responsable de pôle paie/RH, gestionnaire de paie, conseil RH

Animateur
M Vincent LACOMME

Programme

1. L'IA dans le domaine de la paie & RH : contexte, finalités et solutions, bonnes pratiques
2. Rechercher des informations (règles juridiques, conventions collectives)
3. Écrire des courriers, notes d'informations
4. Exploiter des bases d'information avec Gemini Notebook et les partager en interne avec les robots personnalisés

Objectifs opérationnels
- Comprendre l'intérêt de l'IA dans le domaine de la paie et des RH
- Mettre en œuvre de plusieurs cas d'utilisation

À l'issue de la formation, vous aurez :

- Situé l'IA générative dans le contexte des missions paie et RH
- Maîtrisé la rédaction de prompts adaptés aux tâches courantes du métier
- Produit des documents professionnels (courriers, notes, synthèses) avec l'aide de l'IA

Moyens et méthodes pédagogiques :
▪Diaporama
▪Etudes à l'appui
▪Mises en pratiques & démonstrations de cas concrets

Prérequis
- aucun

Prendre en main l'IA Claude

Objectif

L'IA Claude (Anthropic) s'est affirmée comme un acteur important sur le marché de l'IA générative. Cette formation vise à mettre en lumière plusieurs fonctionnalités (Cowork, Skills…) propres à Claude.
La formation insistera sur leur intérêt dans plusieurs situations en cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes et notamment : la création de livrables (rapports, diaporamas), mini-applications ou scripts et création de compétences...

Lieu

Visio conférence

Date

Arles, le lundi 12 octobre 2026

Horaires

De 14h00 à 17h30

Prix

350 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

M Vincent LACOMME

Objectifs opérationnels

- Identifier les apports de Claude pour les métiers du chiffre
- Maîtriser le potentiel des fonctionnalités spécifiques de Claude

Questions traitées

- Claude : le cadre d'utilisation : formules, fonctionnalités principales, application de bureau, Cowork
- Création de diaporamas, fichiers Excel et Word avec les plugins
- Claude Skills : créer des compétences
- Claude Cowork : interagir avec des documents
- Introduction à Claude Code

Moyens et méthodes pédagogiques :

Exposé
Démonstrations
Échanges d'expériences

Prérequis

Disposer d'un compte Claude payant (site : https://claude.ai/)

La gestion du patrimoine

Accompagnement du client dans la construction d'un patrimoine immobilier

Date lieu

Arles, le jeudi 26 novembre 2026
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre- 13200 Arles

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

FAC et associés
Me Marthe Faye Pineau

Prérequis

Aucun

Programme de la formation

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

• d'accompagner ses clients le financement par emprunt de l'immobilier patrimoine

• d'expliquer l'effet de levier fiscal de l'emprunt (conditions de déductibilité des intérêts et impacts
indirects du financement) et la méthodologie du financement par emprunt dans une approche effile de
la rentabilité

• de définir les différentes formes d'investissement accessible aux investisseurs (SCPI, démembrement,
défiscalisation, résidence principale…)

• de mettre en oeuvre des stratégies d'investissement en rapport avec la situation des clients et leurs
objectifs

Moyens pédagogiques :

▪ Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.

▪ Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via des études de cas
et des exemples.

Au cours de l'intervention, les points essentiels seront abordés de manière schématique et pratique.

Plan de la formation

I) L'immobilier dans le couple acquisition en communauté, en indivision, ou seul
A. L'impact du mode de détention
B. Mode de détention et contribution
II) L'investissement immobilier à crédit
A. la rentabilité de l'investissement immobilier
B. La déductibilité des intérêts d'emprunt te des frais annexes
C. Les principaux paramètres à prendre en compte
III) L'impôt sur le revenu : focus sur les revenus fonciers
A. Le régime micro
B. Le régime réel
IV) La défiscalisation immobilière
A. Les techniques de défiscalisation
○ Réduction de la base
○ Réduction de l'impôt
B. Le plafonnement des niches fiscales
II. Panorama des dispositifs immobiliers patrimoniaux
A. La location nue
B. L'acquisition d'un bien immobilier démembré
C. Le dispositif JeanBrun
D. Le dispositif Denormandie
E. Le dispositif Loc'Avantages
F. L'acquisition de parts de SCPI
G. Le dispositif MALRAUX
H. L'investissement dans les monuments historiques

~~Le B A BA des revenus fonciers~~

Date Lieu

~~**Arles,** le mardi 29 septembre 2026~~
~~Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre 13200 Arles~~

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes, Notaire, Banquier, Assureur

Animateur

FAC et associés
Me Jacques DUHEM

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Programme de la formation

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :
• Identifier le champ d'application des revenus fonciers et distinguer les différentes formes de location.
• Choisir le régime d'imposition adapté (micro-foncier ou réel) et maîtriser les obligations déclaratives associées.
• Déterminer le revenu foncier imposable en intégrant correctement produits, charges et déficits fonciers.
• Comprendre les spécificités fiscales et déclaratives de la détention d'immeubles via une société civile

Moyens pédagogiques :

▪ Il s'agit de procurer aux participants un bénéfice immédiatement opérationnel.
▪ Les travaux théoriques seront consolidés par une mise en situation pratique, via des études de cas et des exemples.
Au cours de l'intervention, les points essentiels seront abordés de manière schématique et pratique.

Plan de la formation

I Le champ d'application des revenus fonciers
A Notion de location civile
B Limites avec les autres formes de location
II Choix d'un régime d'imposition et conséquences déclaratives
A Régime micro vs régime réel
B Les déclarations 2042 et 2044
III La détermination du revenu foncier liée à la détention directe d'immeubles locatifs
A Prise en compte des produits
B Prise en comptes des charges
Charges locatives vs charges de propriété
Les travaux
Les charges financières
C La taxation du revenu foncier positif
D Le traitement des déficits fonciers
IV La détermination du revenu foncier liée à la détention indirecte d'immeubles locatifs (via société civile)
A Détermination du résultat par la société
B Détermination de la part imposable des associés
C Obligations déclaratives : Déclaration 2072, 2044 et 2042

Droit Social

Pack Actualité sociale

(matinées en visio-conférence)

Objectif

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles. Outil indispensable de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'adapter les pratiques aux dernières évolutions et d'anticiper la mise en place des bons outils de GRH.

Lieu

Visio-conférence
(non pris en charge par l'OPCO)

~~Dates~~

~~20 janvier 2026~~
~~22 avril 2026~~
~~24 juin 2026~~
~~22 septembre 2026~~
24 novembre 2026

Horaires

De 10h30 à 12h00

Prix

50 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

Prérequis

Aucun

Programme

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente :

- Droits fondamentaux des salariés
- Contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Santé – sécurité
- Durée du travail
- Négociation collective
- Représentation du personnel
- Cotisations sociales
- Protection sociale

~~Transport sanitaire~~

Objectif

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale sur le sujet du transport sanitaire.

PROGRAMME

1. Périmètre et enjeux du secteur
   - Définir les activités visées : taxi sanitaire, VSL, ambulances, éventuelle activité accessoire de pompes funèbres.
   - Identifier les catégories de salariés concernés : personnel roulant, personnel sédentaire, polyvalents, encadrement.
   - Poser les enjeux pour l'expert-comptable : convention applicable, paie, durée du travail, majorations, repos, risques de redressement.
2. Déterminer la convention collective applicable
   - Logique de rattachement au transport routier, et plus précisément à l'annexe « transport sanitaire » de la convention des transports routiers.
   - La méthode de qualification de l'activité principale de l'entreprise.
   - Les cas mixtes : transport sanitaire + pompes funèbres, activité de taxi sanitaire, activité accessoire hors transport sanitaire.
   - Sécuriser la conclusion conventionnelle au niveau de l'entreprise, du contrat et des bulletins.
3. Statuts des salariés et classifications
   - Distinguer ambulanciers, conducteurs VSL, taxis sanitaires, personnels d'exploitation, administratifs.
   - Logiques de classification et d'ancienneté.
   - Incidences sur le salaire minimum conventionnel, les primes et les accessoires de rémunération.
   - Points de vigilance en cas de polyvalence ou de double activité.
4. Temps de travail et amplitude
   - Régime spécifique des salariés roulants du transport sanitaire : amplitude versus logique de simple temps de travail effectif.
   - Règles quotidiennes et hebdomadaires, pauses, repos, dépassements et leurs conditions.
   - Articulations avec le droit commun et, le cas échéant, avec le règlement européen pour certains véhicules et trajets.

   Le décompte et la traçabilité : feuilles de route, plannings, justificatifs.
5. Paie et incidences sociales
   - Construire le bulletin : heures, amplitude, majorations, repos compensateurs, indemnités.
   - Traiter les heures supplémentaires et les contingents conventionnels.
   - Les éléments spécifiques : contrôle des plafonds, incidences sur cotisations, articulation avec absences et congés.
   - Les risques de requalification et de contentieux prud'homal.
6. Sécurisation pour le cabinet
   - Checklist de diagnostic conventionnel.
   - Liste des pièces à demander au client.
   - Points de contrôle mensuels sur la paie et le temps de travail.
   - Alertes à intégrer dans la lettre de mission ou la revue sociale.
7. Questions/réponses

Lieu
Visio-conférence

~~Date~~
~~Jeudi 24 septembre 2026~~

Horaires
De 9h00 à 12h30

Prix
150 € HT

Public concerné
DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
Me Marc Turquand D'Auzay

Prérequis
Aucun

Rédiger un règlement intérieur

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives au règlement intérieur

Programme

Introduction et enjeux

- Pourquoi le règlement intérieur reste un outil central de gestion sociale.
- Rôle de l'expert-comptable : sécurisation, alerte, coordination avec l'avocat et la direction.
- Distinction entre règlement intérieur, notes de service, charte, usage et contrat de travail.

Cadre juridique

- Entreprises concernées : obligatoire à partir du seuil légal, facultatif en dessous.
- Nature juridique : acte unilatéral de l'employeur.
- Principe de conformité aux lois, règlements et conventions collectives.
- Limites : pas de clause discriminatoire, ni de dispositions étrangères aux matières autorisées.

Contenus : obligatoire et conseillé

- Hygiène et sécurité.
- Dispositions relatives à la discipline.
- Nature et échelle des sanctions.
- Procédures disciplinaires et droits de la défense.
- Harcèlement moral et sexuel.
- Principe de neutralité et restrictions à la manifestation des convictions
- Contrôle des salariés

Méthode de rédaction

- Audit des pratiques internes avant rédaction.
- Identification des risques : paie, disciplinaire, sécurité, télétravail, usage du matériel, tenues, horaires.
- Rédaction claire, proportionnée et cohérente avec la convention collective.

Points de vigilance fréquents : sanctions illégales, clauses trop générales, renvoi abusif à un pouvoir discrétionnaire, copier-coller inadapté.

Procédure de mise en place

- Consultation des représentants du personnel quand ils existent.
- Transmission à l'inspection du travail pour contrôle.
- Dépôt au greffe du conseil de prud'hommes.
- Information des salariés et affichage ou mise à disposition.
- Délai d'entrée en vigueur d'un mois après accomplissement des formalités.

Atelier pratique

- Lecture critique d'un projet de règlement intérieur.
- Détection des clauses à risque.

Place de l'expert-comptable

- Identifier les entreprises concernées lors de la mission paie / social.
- Sécuriser les obligations formelles.
- Alerter sur les incohérences avec la convention collective ou les pratiques RH.
- Savoir orienter vers un avocat pour les clauses sensibles.

Conclusion opérationnelle

- Checklist de mise en conformité.
- Modèle de calendrier de déploiement.
- Questions-réponses.

Lieu
Visio-conférence

Date
Vendredi 16 octobre

Horaires
De 9h00 à 12h30

Prix
150 € HT

Public concerné
DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
Me Marc Turquand D'Auzay

Prérequis
Aucun

L’intéressement des salariés

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives à l’accord d’intéressement des salariés

Programme

Introduction et enjeux

- Définition de l’intéressement et distinction avec la participation.
- Objectifs économiques et managériaux : motivation, fidélisation, partage de la valeur.
- Intérêt pratique : accompagnement du dirigeant, chiffrage, sécurisation, dépôt et suivi.

Cadre juridique

- Conditions de mise en place de l’accord.
- Entreprises et salariés bénéficiaires.
- Niveau de conclusion de l’accord, acteurs de la négociation et modalités d’adhésion.
- Durée, renouvellement, révision et dénonciation.

Architecture de l’accord

- Préambule et objet de l’accord.
- Formule de calcul : critères financiers, critères qualitatifs, critères extra-financiers.
- Période de référence, plafond, répartition entre salariés.
- Date de versement, information du CSE et information des salariés.

Sécurisation sociale et fiscale

- Régime social de l’intéressement.
- Régime fiscal pour l’entreprise et pour le salarié.
- Conditions d’exonération et conséquences en cas d’irrégularité.
- Articulation avec les dispositifs d’épargne salariale.

Mise en pratique

- Étapes de mise en place dans l’entreprise.
- Check-list de rédaction.
- Points de contrôle avant dépôt.
- Exemples de clauses sensibles et erreurs fréquentes.

Questions/réponses.

Lieu
Visio-conférence

Date
Mardi 10 novembre 2026

Horaires
De 9h00 à 12h30

Prix
150 € HT

Public concerné
DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
Me Marc Turquand D’Auzay

Prérequis
Aucun

Mettre en place un accord d'entreprise

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives à la mise en place d'un accord d'entreprise.

Programme

Introduction et enjeux

- Définition de l'accord collectif d'entreprise et place dans la hiérarchie des normes.
- Pourquoi cet outil est particulièrement utile dans les petites structures.
- Finalités de la formation : savoir quand négocier, avec qui, sur quoi, et comment sécuriser l'accord.

Le champ d'utilisation de l'accord d'entreprise

- Les matières dans lesquelles l'accord d'entreprise est pertinent.
- L'intérêt de l'accord pour adapter les règles au fonctionnement réel de l'entreprise.
- L'articulation avec la convention collective de branche et les marges de dérogation.
- L'accompagnement du dirigeant, calendrier social, impact paie et organisation.

Les conditions de négociation dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Les cas à distinguer selon l'existence ou non d'un CSE.
- Les acteurs habilités à négocier selon la taille de l'entreprise.
- Le rôle du mandatement syndical, des élus du CSE et, selon les cas, la consultation des salariés.
- Les conditions de validité de l'accord selon le mode de conclusion retenu.

La procédure de négociation

- La préparation de la négociation : diagnostic, choix des thèmes, objectifs de l'employeur.
- L'ouverture des discussions : initiative, convocation, calendrier, traçabilité.
- Le déroulement des échanges : loyauté, documents utiles, formalisme minimal.
- La conclusion de l'accord : signature, information des salariés, éventuelle ratification.

Le dépôt et la publicité de l'accord.

La rédaction de l'accord

- Les clauses indispensables : objet, champ d'application, durée, entrée en vigueur.
- Les clauses de sécurité : révision, dénonciation, suivi, interprétation.
- Les points de vigilance rédactionnels : articulation avec le code du travail, la branche et les usages.
- Les erreurs fréquentes à éviter dans les accords "sur mesure".

L'intérêt stratégique de l'accord d'entreprise

- Un outil de flexibilité juridique et d'adaptation économique.
- Un levier de sécurisation des pratiques internes.
- Un moyen d'anticiper les difficultés plutôt que de subir des règles inadaptées.
- Un support de dialogue social même dans les petites entreprises.

Conclusion opérationnelle

- Méthode simple par étapes pour accompagner un client.
- Check-list de sécurisation avant signature.
- Les réflexes à adopter pour éviter l'illégalité ou l'inefficacité de l'accord.

Lieu
Visio-conférence

Date
Mardi 15 décembre 2026

Horaires
De 9h00 à 12h30

Prix
150 € HT

Public concerné
DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
Me Marc Turquand D'Auzay

Prérequis
Aucun

Agricole

ACTUALITES AGRICOLES

Lieu
Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Date
Mardi 1er décembre 2026

Horaires
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix
200 € HT

Public concerné
Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur
GAEC & Sociétés
Jean-Philippe MONNET

Prérequis
Aucun

Objectif

. Etat des lieux de l'actualité fiscale agricole de l'année 2026 (texte, doctrine, jurisprudence).

. Identifier les points posant difficulté

Programme

Retour sur l'actualité fiscale intéressant les entreprises agricoles :

. Dispositions législatives : textes votés et en préparation

. Commentaires de doctrine administrative

. Jurisprudence : régime d'imposition, détermination du résultat, plus-values, droits d'enregistrement, fiscalité

A retourner à l'OGA Arles Grand Sud	Vos coordonnées :		
11 rue Fernand Benoit – CS 30280	Nom du Cabinet :		
13637 Arles Cedex	Adresse :		
Ou par email : bferrier@ogaarles.fr			

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026

	Prix HT	Nombre	Prix TOTAL HT
Droit Fiscal			
Actualité fiscale	100		
INGÉNIERIE FISCALE DES PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES	430		
La TVA et son actualité	430		
Le Holding	430		
SCI et immobilier d'entreprise	430		
Les pactes Dutreil	430		
Association et fiscalité	430		
Transmissions à titre onéreux et/ou à titre gratuit des PME : principales incidences fiscales	430		
Numérique			
IA générative pour les missions de paie et RH	350		
Prendre en main l'IA Claude	350		
Gestion du Patrimoine			
Accompagnement du client dans la construction d'un patrimoine immobilier	430		
Droit social			
Rédiger un règlement intérieur en visio-conférence	150		
Accord d'interressement en visio-conférence	150		
Mettre en place un accord d'entreprise en visio	150		
Pack Actualité sociale 24 novembre	50		
Actualité agricole	200		
Montant pour l'ensemble des formations HT			
TVA			
Montant pour l'ensemble des formations TTC			

Détail des inscrits

INTITULE ET LIEU DE LA FORMATION	NOM DU CABINET	NOM, PRENOM DU STAGIAIRE	Email du stagiaire

Les lieux de formations

Arles

Hotel IBIS – Palais des Congrès
Avenue 1ere Division France Libre
13200 Arles

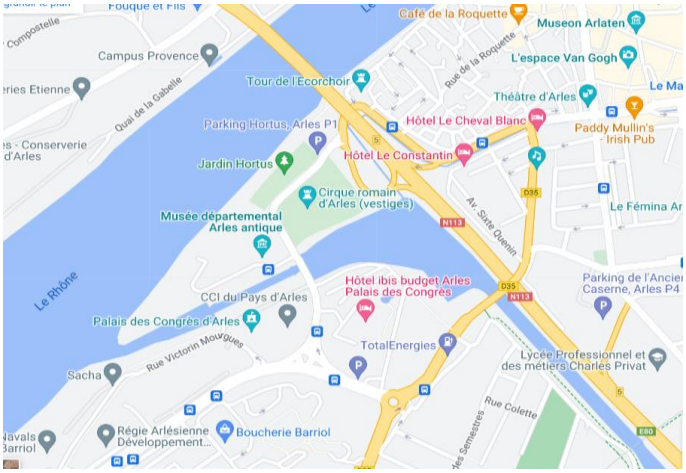

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION